

AGENCE DES COLLECTIVITES

Banque et Assurances

PROPOSITION DE FINANCEMENT lundi 5 décembre 2022

**COMMUNE DE
SAINT LIEUX LES LAVAUR**

Crédit relai 100 000€

Proposition rédigée par Isabelle BONNET RIBOTTA

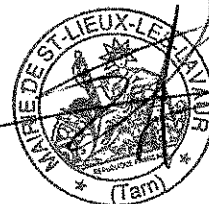
Tél. direct : 05 63 49 83 89

Tél. Portable : 07 86 15 50 72

Vu pour être annexé à la délibération
n° DE-66-2022 du 21/12/2022

le Maire
Gilles CORMIGNON

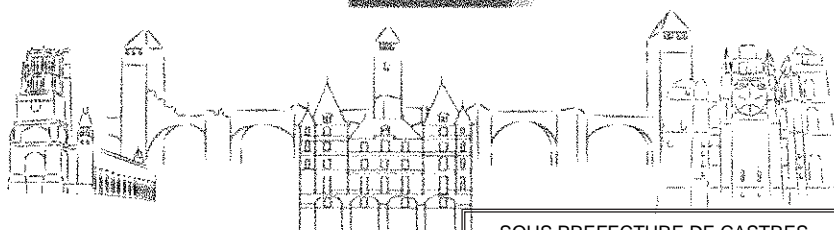
Adresse : Centre Affaires Albi
219, avenue François Verdier
81022 ALBI Cedex 9



Courriel : coll.pub@ca-nmp.fr



www.ca-nmp.fr/collectivites.html



SOUS PREFECTURE DE CASTRES
Date de réception de l'AR: 27/12/2022
081-218102614-20221221-DE_66_2022-DE

CLASSIFICATION DES INDEXATIONS AU TITRE DE LA CHARTE « GISSLER »

Le Groupe Crédit Agricole a signé le 7 décembre 2009 la « Charte de bonne conduite entre établissements bancaires et collectivités locales » qui impose à ses signataires, pour les produits autorisés, l'utilisation d'une grille de lecture des risques (la « Matrice »). Cette **Charte, dite « Gissler »**, permet ainsi aux collectivités publiques de comparer les offres en appréhendant, selon les indices sous-jacents (classés de 1 à 6) et la nature des structures (entre A et F), le plus ou moins grand degré de complexité et de risque encouru des produits concernés. Les différentes indexations évoquées par la suite dans ce document sont présentées selon la classification de la Matrice.

Toutes nos propositions sont codifiées en **catégorie 1 A** de la charte GISSLER – voir tableau ci-dessous :

Indices sous-jacents	
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

Structures	
A	Taux fixe simple, Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3, multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

####

Afin d'instruire votre dossier, il conviendra de nous adresser :

- L'imprimé fiscal n°1259 (vote des taxes)
- Le C.A 2021 - B.P 2022 de tous les budgets (y compris budgets annexes) ainsi que les dettes s'y rattachant -ANNEXE IV A2.3, A2.4 (détail)
- Pages détail dépenses de fonctionnement – détail Recettes de fonctionnement.
- Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement.
- Si financement MT : plan de financement du projet
- Si financement Court Terme : notification et arrêtés de subventions attendues sur le projet.

PROPOSITION DU CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES

Qualification GISSLER : 1A - Document non contractuel. Offre soumise à conditions et sous réserve d'acceptation.

SOUS PREFECTURE DE CASTRES Date de réception de l'AR: 27/12/2022 081-218102614-20221221-DE_66_2022-DE



CREDIT RELAIS

Définition : Sert à financer l'arrivée de recettes programmées, du type Subventions ou FCTVA.

Montant : **100 000 €** Montant limité au total des subventions accordées et / ou FCTVA attendu.

Durée : **24 mois**

Taux :

2,720%

A préciser sur la
délibération.

Taux variable indexé sur l' Euribor 3 Mois instantané + marge de 0,750%

En cas d'index négatif, il sera réputé égal à zéro

A ce jour la valeur de l'EURIBOR 3 mois étant de 1,97 %

le taux du prêt serait donc de 2,720%

> Dans le cas où cette offre de crédit relais vient en complément d'un crédit amortissable à moyen ou long terme, le taux ci-dessus est proposé sous réserve que le crédit amortissable soit également souscrit auprès de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées.

05/12/2022

Périodicité du paiement des intérêts : **Trimestrielle**, par la procédure du débit d'office.

Modalités de tirage :

Mise à disposition : par crédit d'office sous 48h ouvrés auprès de votre trésorerie.

Un premier déblocage de 10% minimum interviendra dans les 4 mois qui suivront l'édition du contrat.

Modalités de remboursement :

Amortissement anticipé au fur et à mesure des encaissements de subventions et / ou FCTVA, sans frais, à l'initiative de l'emprunteur.



Capital réglé par débit d'office au terme des 24 mois.

Frais de dossier : 300 € si prêt < à 150 k€

Validité de l'offre : délibération parvenue avant le : 2 janvier 2022

